



Délai saisine Juge des enfants par ASE

Par ThibaltePo

Bonjour,

J'aimerais savoir si il y a un délai (et de combien de temps) après que le responsable de l'Ase dépose une requête pour saisir le juge des enfants ?

Cela après une IP puis une enquête sociale avec l'intention de mettre en place une assistance éducative en milieu ouvert.

Je vous remercie de votre réponse, bien cordialement,

Par kang74

Bonjour

Les délais sont variables cela dépend de l'urgence de la mesure, des délais de justice habituelle selon le tribunal, et enfin de la disponibilité du personnel pouvant suivre la famille au mieux .

Par de là, les services sociaux vous répondront au mieux .

Par ThibaltePo

Bonjour, je vous remercie de votre réponse, cordialement.